



Editorial.....

Chers adhérents Bonjour,

La vie associative est liée au bénévolat de chacun d'entre nous. La visibilité d'une association se traduit principalement par son action sur le terrain, ses résultats et sa communication qui constitue le retour attendu par tout adhérent.

Le CIQ de Rognac œuvre depuis près de quatre ans dans l'intérêt général pour que les doléances de chacun puissent être écoutées, relayées aux institutionnels et qu'elles se traduisent par des actions qui améliorent notre cadre de vie. C'est dans cet état d'esprit que nous agissons, sans prétendre à disposer de « la solution » mais en affirmant que c'est dans la concertation, l'écoute que des réponses peuvent être apportées. C'est sur le terrain qu'il faut agir et pas seulement dans son bureau ni en regardant seulement le côté financier. Il y a souvent des solutions simples, de bons sens qui ne coûtent pas grand-chose. Il y a parfois des actions prises sans avoir pris le recul nécessaire, sans concertation, les rendant ainsi irrationnelles et par conséquent inutiles et coûteuses.

Aujourd'hui le bon sens semble quelque peu oublié ! Il en est de même du courage qui semble aussi une qualité en voie de disparition.

Quant à la communication, c'est un vecteur essentiel pour une association. Nous communiquerons dorénavant par courrier électronique pour la majorité d'entre vous et nous réserverons le courrier pour nos adhérents qui ne disposent pas d'internet.

Aussi merci à vous tous de relayer nos messages aux personnes de votre quartier.

Nous remercions tous nos adhérents de la confiance qu'ils nous accordent. Etre adhérent du CIQ de Rognac permet aussi de mieux connaître les habitants de son quartier et de prendre une part active à la vie de son quartier. Tout travail tout investissement apporte un jour résultat. Toute semence produit un jour son fruit.

Nous poursuivrons notre chemin avec sérénité et ténacité.

Encore merci à vous tous pour votre soutien,

Pour le CIQ de Rognac,
Son Président,
Christian Lorenzo

SOMMAIRE

Autoroute	Page 2
Infrastructures	Page 2
Le Marché	Page 2
Nouveaux Logements	Page 3
Nosta Mar et le CIQ	Page 4
Antenne Relais	Page 5
Bulletin Adhésion	Page 5
Annexe I	Page 6
Annexe II	Page 8

ROGNAC



**BON BOUT D'AN A TOUS,
BONNE FETES
DE FIN D'ANNEE
A l'an que ven
que se siam pas mai
que siquem pas mens**

AUTOROUTE et ses nuisances



Depuis notre ACTU n°10 du mois de mai 2012, le dossier avance avec lenteur ! Par courrier en date du 06 novembre 2012, le Directeur de Cabinet du Maire nous confirme que dans le cadre du Plan Pluri Annuel 2013-2015 de résorption des points noirs de bruits prioritaires, « la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA », a retenu, la commune de Rognac. **Une étude de faisabilité et de programmation quant à l'éventuelle réalisation d'un écran de protection acoustique aux abords de l'autoroute A7 sera donc lancée.**

Le 27 septembre 2012, le collectif et le C.I.Q. ont rencontré M. Jean-Pierre MAGGI, député de notre circonscription. Nous avons sollicité son intervention afin que notre commune figure dans ce programme 2013-2015. Nous restons dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide et positive.

Dernièrement, Monsieur le sous-préfet a participé, en présence des élus, à une visite de notre commune. Le problème des nuisances acoustiques a été abordé. Monsieur le sous-préfet a déclaré :

« En tenant compte de tous ces paramètres, et compte tenu d'une enveloppe budgétaire réduite, j'établirai un ordre de priorité ».

Suite à cette visite, le Collectif Rognacais pour la Protection Acoustique des Riverains de l'A7 a écrit au sous-préfet pour lui rappeler les engagements de son prédécesseur concernant les nouvelles mesures acoustiques auprès des habitations riveraines et en insistant sur le nombre toujours croissant de véhicules empruntant l'A7.

La mairie nous informe également qu'une étude en cours permettra de connaître en mars 2013 les modalités de financement et le calendrier envisageable de mise en œuvre. Espérons que Rognac ne sera pas laissé pour compte.

Affaire à suivre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le « **Collectif Rognacais pour la Protection Acoustique des Riverains de l'A7** » au 06.76.37.07.84.

INFRASTRUCTURES

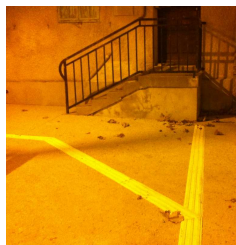
vos doléances

Monsieur Le Rudulier, Directeur Du Cabinet du Maire, nous a reçus, en Mairie, le 28 Août 2012. Nous lui avons soumis une liste de vos doléances récurrentes concernant les infrastructures de notre commune. Nous avons proposé à la Municipalité, en concertation avec Mr Le Rudulier, des solutions qui nous paraissent les plus rationnelles dans leur mise en œuvre et leur coût. Nous sommes en attente de la suite donnée à ces propositions, et tout particulièrement des solutions engagées par la Municipalité.

Vous trouverez en annexe la liste complète des demandes de travaux déposée lors de cet entretien. Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée à ces demandes. Espérons que nous puissions avancer au plus vite.

Nous restons à votre écoute et si vous souhaitez faire remonter un problème dans votre quartier, en vue d'améliorer le quotidien de tous, contactez-nous.

Trouvez l'erreur...



Avancer à tâtons peut nous amener dans une impasse...

LE MARCHÉ



Le marché du mercredi s'est déplacé dans les rues. Votre avis nous intéresse.

Vous trouverez en annexe, un de nos rêves qui pourrait améliorer notre quotidien.

DE NOUVEAUX LOGEMENTS

La revue municipale de novembre dernier nous indique que 82% des logements sociaux du quartier des Ferrages ont été attribués à des Rognacais.

Nous adressons nos éloges à nos élus qui ont contribué à défendre les intérêts des rognacaises.



remerciements aux familles pour leur intérêt.



Quant aux 70 logements sociaux de l'avenue de La Plantade, ils sont sur le point d'être livrés.

Cet ensemble composé de 50 logements collectifs (2 bâtiments) et 20 pavillons individuels vient compléter les 32 logements déjà existants.

65.% des logements ont été affectés à des familles de notre ville. Nous en sommes très heureux. Toutefois nous nous interrogeons sur l'éventuelle attribution de 10 logements par le Conseil Général. Affaire à suivre...

Si cet ensemble présente un bel aspect environnemental par son architecture et ses aménagements extérieurs (accès réglementé par bornes rétractables, parkings, jeux d'enfants, mobiliers extérieurs, etc...), il est à regretter que « 13 Habitat » ne soit pas parvenu à un accord avec quelques résidents mitoyens sur le traitement des clôtures.

De plus, lors des dernières intempéries, un pin situé dans l'espace aménagé en aire de jeux pour les enfants s'est couché sur la maison d'un voisin (lotissement des Cadestaux) sans, heureusement, faire de victime.

Que dire également du transformateur « cabine haute » laissé en place : va-t-il être conservé ?

Dès l'obtention du permis de construire, le C.I.Q. était intervenu auprès de la Mairie et de « 13 Habitat » pour signaler la dangerosité que pourrait présenter le nombre important de nouveaux véhicules ayant accès sur l'avenue de La Plantade (vitesse excessive, proximité des écoles, etc...). Nous espérons que la sécurisation de ces accès sera traitée comme il se le doit.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires de cet ensemble immobilier.



"NOSTA MAR" et le C.I.Q.

Nous avons rencontré Mme Guislaine Doret, cheville ouvrière de l'association « Nostà Mar », lors du nettoyage de la Plage des Robinsons ...

Nous nous sommes découvert des ambitions communes : réhabiliter l'Etang de Berre et ses rives.



Mme Doret, nous a présenté le projet de l'association : **faire revivre et valoriser le patrimoine historique et écologique de Rognac**. Les objectifs visés ont pour ambition :

* d'aménager le marais, en sentiers balisés ouvert au public en accès libre mais réglementés (pour la chasse), et un ou plusieurs postes d'observation de l'avifaune, tout en respectant l'environnement et le cadre naturel des bords de l'étang. Ce travail est réalisé par des étudiants en 2ème

année de BTS agricole du lycée d'Aix Valabre qui vont le présenter en projet tutoré pour leur examen de fin d'année.

* de positionner des panneaux d'information sur la faune, la flore, ainsi que l'histoire de l'ancien marais salant de Rognac. La vocation première d'un écomusée est pédagogique.

* de reconstituer le « môle » de Rognac et les barques de pêche emblématiques de l'étang, ces fameux « pointus », suivant les archives connues pour faire revivre les métiers et activités d'autrefois.

* de construire, pour le musée, un bâtiment écologique doté de toilettes bio, comprenant des salles muséales, un espace multimédia, des salles de séminaires pour les ateliers pédagogiques et pour favoriser les rencontres et manifestations (films, conférences, expositions etc.).

En ce qui concerne Rognac-le-Haut, autrefois petit hameau de cultivateurs nanti d'un château seigneurial (le Castellat), la présence d'un écomusée sur la commune pourra permettre sa mise en valeur, peut-être avec un nouveau chantier archéologique, peut-être par la reconstitution d'une maquette de l'ancien village d'après les plans qui nous sont restés, de mettre en valeur aussi certains vestiges préhistoriques. D'ores et déjà, l'association fait appel aux "Anciens", afin qu'ils l'aident à faire revivre le Rognac d'antan ainsi qu'à notre historien local M. Fernand Revilla, auteur de nombreux livres sur la région.

Des rencontres avec les membres du CIQ ont permis à l'association "Nostà Mar" de prendre contact avec les édiles de la municipalité.

Par ailleurs, "Nostà Mar", s'était déjà acquis l'intérêt d'Intermed, accompagnateur privilégié, du Conseil Général, du Conservatoire du Littoral, ainsi que celui d'autres organismes ou personnes susceptibles, par leurs orientations, de lui apporter une aide : ornithologues, archéologues, écrivains, photographes, le lycée agricole d'Aix Valabre et la faculté d'histoire d'Aix en Provence et même quelques mécènes.

Cet écomusée va aussi générer des emplois, sept sont prévus dès l'ouverture, et favoriser le commerce de proximité.

Ainsi, parce que nous connaissons mieux les richesses réelles et potentielles de notre cité, nous pourrons améliorer notre cadre de vie, nous pourrons faire partager l'histoire de nos anciens aux jeunes de nos écoles et faire découvrir à tous les richesses de leur étang si mal connu.



PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

C'est seulement le 16 octobre 2012, qu'un riverain a découvert, sur un terrain au lieudit « LES TAMARIS », un panneau avisant du 06 juin 2012, d'une « déclaration au profit de l'exploitant en téléphonie d'obtenir l'autorisation d'implanter un communale cadastrée n°104 Section pour vocation d'améliorer la qualité du l'implantation d'une antenne de 20m de hauteur. Le riverain a fait part de son opposition à Monsieur le Maire qui a déclaré que son pouvoir de police ne l'autorise pas à interdire ce genre d'installation.



dépôt en mairie (service urbanisme), le préalable » par la société UPR SUD EST ORANGE. La demande a pour but relais de radiotéléphonie sur la parcelle AV, lieudit « LES TAMARIS ». Ce relais a réseau des « FREGATES », et nécessite

Un collectif s'est constitué, qui, après avoir obtenu plus de 200 signatures (riverains du quartier et parents de la crèche, directement exposée aux ondes électromagnétiques) a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin d'officialiser sa détermination à rejeter cette implantation.

Par souci d'efficacité le collectif a transmis le dossier au CIQ de Rognac qui assurera la poursuite de l'affaire. Des échanges informels ont lieu entre la mairie et le CIQ. Vous trouverez plus bas le compte rendu de la première réunion. Bien évidemment, en raison des exigences de la vie moderne nous ne sommes pas systématiquement opposés à l'implantation d'antennes sur le territoire de la

commune. Mais celles-ci doivent être maîtrisées afin de préserver au mieux la santé des administrés. Dès aujourd'hui il faut réfléchir à la mise en place d'une charte établie entre les exploitants et la mairie.

Questions posées au représentant de M le Maire et réponses du Directeur de Cabinet :

(Q) Quelle est la position de la mairie : (R) ...après étude du dossier, malgré un accord préalable, la mairie s'oppose à l'implantation proposée.

(Q) Que comptez-vous faire pour faire déplacer l'implantation de l'antenne : (R) ...à la connaissance du flou de la loi et des jurisprudences nous

devons rester très prudents pour aboutir. Aussi nous préférons nous orienter vers une action à l'amiable avec ORANGE...

(Q) Avez-vous eu des contacts avec ORANGE, lesquels : (R) ...nous avons eu plusieurs contacts téléphoniques. En dernier lieu le dossier est retourné à la direction pour propositions d'autres implantations .Nous n'avons à ce jour échangé aucun courrier.

(Q) Dans l'éventualité où un accord amiable n'est pas envisageable que compte faire la mairie :

(R) ..s'il le faut nous irons jusqu'à saisir les tribunaux, mais encore une fois il faut être très persuasif dans nos déclarations et être en possession d'un dossier en béton...

Le CIQ assisté par sa Confédération des CIQ mettra tout en œuvre pour aboutir sur une solution raisonnable (notre territoire le permet). Avec le Collectif, le CIQ souhaite rencontrer l'exploitant à la condition que l'ordre du jour s'articule sur une nouvelle implantation. Nous demanderons à cette occasion que soit créée une commission de travail afin d'élaborer une charte de partenariat tout en sachant que des projets de loi sont à l'étude à l'Assemblée Nationale.

Affaire suivie avec détermination.

RAPPEL DES PERMANENCES : Le premier jeudi du mois du 17h à 19h

CIQ de Rognac : 141 Av du G^{al} LECLERC. Tél : 09535446 Email ciqderognac13@gmail.com Blog Ciqderognac13.canablog.com

BULLETIN D'ADHESION 2012

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

13340 ROGNAC

Tél:.....

Adresse e-mail.....

Adhère au CIQ de ROGNAC et joins par chèque libellé à l'ordre du CIQ de ROGNAC ou en espèces la somme de 12 € au titre de la cotisation statutaire annuelle. Fait à ROGNAC, le

Signature

ANNEXE I

Nos demandes d'amélioration dans le domaine « Infrastructures » en cours d'analyse...

Secteur des Brets - Rue des Amandiers :

Il est demandé de :

- ✘ créer des emplacements de stationnement en proximité des sorties des riverains afin de permettre une sortie sécurisée et en conséquence de réguler la circulation via ces chicanes (matérialisation du type de celles de Victor Hugo).
- ✘ aménager le virage afin de sécuriser la circulation en descente comme en montée : décaler la bande blanche, créer un « micro-rondpoint »...
- ✘ cette rue est aussi située sur une ligne de bus.

Secteur de l'Eglise - Rue Pasteur :

Malgré l'amélioration apportée par la mise en place du parking Pasteur, le stationnement dans cette rue est assez anarchique. Les véhicules stationnent de part et d'autre de la rue, laissant peu de place à la circulation des piétons.

- ✘ demande de mise en place d'un cheminement piéton, avec barrière comme celle existante après le croisement avec la rue Emile Zola.
- ✘ matérialisation d'emplacements de stationnement en quinconce.
- ✘ examen de solution de sens unique.

Secteur des Bories - Avenue Rockenhausen

✘ il est demandé de revoir l'emplacement de l'arrêt de bus qui gêne la visibilité à la sortie du Boulevard Georges Bizet. Il serait judicieux de le déplacer un peu plus haut. Dans un premier temps, un dégagement d'une petite partie de l'espace vert serait une étape peu onéreuse.

- ✘ passages piétons au niveau des arrêts de bus, mise en place de plateaux...

Secteur XXXX - Boulevard Gounod

Il s'agit dans ce secteur de répondre au besoin de sécurité pour les piétons qui utilisent les cheminements actuels. Afin de sécuriser cette circulation les idées suivantes sont évoquées :

- ✘ couvrir le fossé côté droit, et réaliser un trottoir.
- ✘ sous le pont élargir le trottoir gauche (sens vers rond-point) en supprimant le trottoir droit, avec abaissement de la hauteur de ce trottoir.
- ✘ à moyen terme envisager un accès à l'autoroute : mise en place d'un rond-point au bout de la rue Ader (accès par la rue Jean Mermoz). Cet accès est de plus en plus utilisé dans le sens des retours vers les quartiers excentrés.

M Le Rudulier indique que cette solution ne pourra être possible que lors de l'aménagement de ce secteur (dans le cadre du SCOT).

- ✘ à plus long terme revoir le pont SNCF à l'identique de celui en sortie de la ville boulevard Vallat de la Chapelle pour permettre le croisement des véhicules.

Secteur Mairie - les « 4 Pins » + rue de Provence et rue de l'Armistice

Afin d'assurer en toute sécurité la sortie des véhicules de ces rues, le CIQ demande :

- ✘ de revoir la matérialisation du stop au sol.
- ✘ passage piétons, miroirs....

Secteur Mairie - Rue de Provence et rue de l'Armistice

Deux actions complémentaires pourraient être mise en œuvre :

- ✘ déplacer les panneaux impasse et choisir par exemple des panneaux en T :
- ✘ voir passage piétons ou bite anti-stationnement en coin de rue.



ANNEXE II

Quel avenir pour le cœur de notre petite ville ?

Bien sûr nous parlons de la place Saint Jacques qui a déjà fait l'objet de multiples projets. Il n'est pas déshonorant de réviser une décision, surtout quand celle-ci contribue à satisfaire le plus grand nombre.

Proposer l'implantation d'un marché couvert c'est penser à constituer un véritable pôle d'animation urbaine, d'attraction touristique, de valorisation de la production régionale et de dynamisation économique de la ville.

Une surface couverte la place Saint Jacques plus C'est ce qui ressort d'un commerçants, et des plus d'être un lieu de besoins d'infrastructures de offrirait des possibilités



plurifonctionnel rendrait l'aménagement de motivant pour l'ensemble des Rognacais. sondage auprès des associations, des consommateurs. Ce nouvel équipement, en commerce pourrait ainsi répondre aux la ville, par sa conception modulable qui multiples d'utilisation de l'espace.

Ce n'est pas une « lubie » mais bien une réalité que traduit une volonté de voir un de nos cœurs de ville vibrer une fois par semaine et plus afin de redonner une âme à notre ville.

Pour information il semblerait que la ville voisine de Berre dispose d'un projet de marché couvert dans ses tiroirs.

Répondre aux souhaits des rognacais et rognacaises va dans l'intérêt général. Budgétairement cela ne représente pas une envolée des finances de la ville et chacun aura le sentiment que notre argent est utilisé dans l'amélioration de notre cadre de vie.